



Le sous-ministre

Québec, le 6 avril 2017

Monsieur Luc Provençal
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Robert-Cliche
111A, 107^e Rue
Beauceville (Québec) G5X 2P9

Monsieur le Préfet,

Le 8 février 2017, la Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 193-17. Ce règlement vise à autoriser des travaux de reconstruction en zone inondable d'un pont situé près du rang de la Plée sur le territoire de la ville de Beauceville.

J'ai le plaisir de vous informer que ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. En conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur le jour où le présent avis vous sera signifié.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Marc Croteau

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec



P80315169644
001837 1W7dE
0406 153841



Monsieur Luc Provençal
Préfet
Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche
111A, 107e Rue
Beauceville (Québec) G5X 2P9